



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 2509

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'expansion de la grenouille-taureau, *Rana Catesbeiana*, espèce introduite volontairement dans les années 1970. Ce prédateur peut déséquilibrer un écosystème aquatique, réduire sa biodiversité et éliminer d'autres espèces protégées. Aussi il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle tendant à l'éradication de ce prédateur qui a fait l'objet de plusieurs études de son ministère, sans suites concrètes, alors qu'il s'agit de la protection de l'environnement.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux mesures envisagées pour éradiquer les grenouilles-taureaux. La grenouille-taureau, *Rana catesbeiana*, a été volontairement introduite dans la région Aquitaine, plus précisément dans les gravières d'Izon, dans les années 1970. Cette espèce, désormais bien implantée dans le département de la Gironde, est signalée dans les départements des Landes, de la Charente-Maritime et de la Dordogne. La grenouille-taureau est un prédateur qui peut déséquilibrer un écosystème aquatique, réduire sa biodiversité et éliminer d'autres espèces protégées comme des tritons et des grenouilles. Une réunion de concertation sur ce problème s'est tenue fin 2000 avec des représentants de la direction régionale de l'environnement (DIREN) Aquitaine, des représentants des fédérations de pêcheurs, des associations et des spécialistes de la Société herpétologique de France. L'introduction d'une telle espèce est maintenant interdite en application de l'article L. 411-3 du code de l'environnement. Ce même article permet à l'autorité administrative de procéder ou de faire procéder à sa capture ou à sa destruction. Il est prévu d'engager une étude sur la répartition de cette espèce ainsi que sur la mise en place d'un programme d'éradication.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2509

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3031

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3578